

0_PIÈCES ADMINISTRATIVES

0.2_BILAN DE LA CONCERTATION

Plan Local d'Urbanisme
Orignolles



ARRÊTÉ LE 30/07/2025

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 30/07/2025

Sommaire

Préambule.....	5
Le cadre général	6

1. La concertation dans les PLU	6
2. La concertation choisie par Orignolles	7

Les outils mis en œuvre et leurs applications à la construction du projet	9
--	----------

3. Les publications	9
----------------------------------	----------

1: Site internet	9
2 : Les panneaux d'exposition.....	9

4. Les réunions publiques	16
--	-----------

1: Phase PADD	16 :
Phase traduction réglementaire	18

5. Registre de concertation	19
--	-----------

Les outils de concertation complémentaires avec les élus et les partenaires	22
--	-----------

6. Concertation avec le monde agricole	22
---	-----------

1: Le questionnaire	22
2 : Les permanences agricoles	24

7. Concertation avec les communes	25
--	-----------

1: Rencontre communale.....	25
2 : Conversation du territoire	26
3: Atelier du Projet d'Aménagement de Développement Durables	28
4 : Ateliers construction d'une OAP	29
5 : Plateforme ICI	30

Préambule

Par délibération du 27 juillet 2022, le conseil municipal de la commune de ORIGNOLLES a prescrit la révision deson plan local d'urbanisme.

Cette délibération définit les modalités de concertation de la population que le collectivité souhaite mettre en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de révision du PLU.

La concertation a été réalisée durant toute la procédure par la mise en place de plusieurs outils de concertation qui ont marqué les différentes phases de l'élaboration du PLU. Afin de construire un projet le plus partagé possible avec l'ensemble des acteurs du territoire, des temps d'échanges et de débats ont été organisés.

Le présent document présente le bilan de la concertation qui s'organise de la manière suivante :

- ° dans un premier temps, les principes de la concertation sont rappelés,
- ° dans un second temps, les outils de concertation définies pour le PLU sont présentées,
- ° la troisième partie expose les outils d'information et de concertation complémentaires qui ont été mis en place tout au long de la procédure,

Le présent bilan fait l'état des lieux mais en tire également les conclusions. Enfin, une dernière partie synthétise le bilan de concertation.



Le cadre général

0.1_La concertation dans les PLU

La concertation est obligatoire tout au long de la phase d'élaboration jusqu'à l'arrêt du projet de PLU (L.103-2 à L.103-6 du CU). Il appartient à la commune/ou intercommunalité de fixer, dans sa délibération de prescription, des modalités de la concertation permettant de faire participer activement les habitants, les représentants professionnels (agriculteurs notamment), les associations locales concernées par le projet. Les modalités de concertation sont librement définies, mais doivent être adaptées au territoire et impérativement respectées, sous peine de fragilisation juridique du PLU.

À l'issue de la concertation, l'organe délibérant en tire le bilan (avant ou simultanément à l'arrêt du projet) et ce bilan est joint au dossier de l'enquête publique.



Tout au long de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) la concertation joue un rôle central et prend différentes formes afin d'assurer une participation active des citoyens et des acteurs concernés.

Deux étapes clés de la concertation sont à distinguer :

- Le bilan de la concertation :

Cette étape consiste à dresser un bilan des différentes actions de concertation menées tout au long de l'élaboration du projet de PLU. Ce bilan doit être présenté et délibéré par le Conseil Municipal, afin de formaliser les retours des habitants et des parties prenantes.

- L'enquête publique :

Une fois le projet de PLU arrêté, il est soumis à une enquête publique. Celle-ci intervient après la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et permet aux citoyens de s'exprimer une dernière fois avant la finalisation du document. Les remarques formulées durant cette enquête sont ensuite étudiées afin d'apporter, si nécessaire, des ajustements au projet.

L'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme dispose « La délibération qui prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation, conformément à l'article L.300-2, est notifiée au préfet, au président du conseil régional, au président du conseil départemental et, le cas échéant, au président de l'établissement public prévu à l'article L.122-4, ainsi qu'au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et, si ce n'est pas la même personne, à celui de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre et aux représentants des organismes mentionnés à l'article L.121-4. ».

L'article 300-2 du Code de l'Urbanisme précise que la concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Les modalités de cette concertation sont définies dans la délibération prescrivant le PLU et doivent « permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ». A l'issue de la concertation, le Conseil Municipal en tire le bilan

0.2_La concertation choisie par l'Orignolles

Lors de la délibération du 27 juillet 2022, le conseil d'Orignolles a voté les modalités de la concertation qu'il souhaitait mettre en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLU et qui permettent d'atteindre les objectifs poursuivis par ce document d'urbanisme. Dans sa délibération communale, le conseil municipal identifie treize objectifs à atteindre dans l'exercice de la révision de son PLU. La concertation publique définie par la commune a pour objectif de :

- Elaborer un document d'urbanisme adapté aux besoins de la population
- Permettre à tous de construire et de s'approprier le projet ou la politique

La révision du PLU se réalise de manière concertée avec les habitants du territoire. Différentes formes de concertation ont été choisies par le conseil municipal :





Les outils mis en œuvre et leurs applications à la construction du projet

0.3_Les publications

1 Site internet

Commune de Orignolles

Urbanisme

La commune d'Orignolles dispose depuis peu d'un site internet réunissant les diverses informations du territoire. Celui-ci permet la transmission des documents de planification en vigueur. Les livrables relatifs au PLU seront librement accessibles à la population. Les différentes délibérations relatives à l'élaboration du projet de PLU sont rendues accessibles afin de garantir une information transparente tout au long de la démarche.

Les informations sont trouvable dans une page dédié a l'urbanisme et aux différentes procédures / projets présent sur le territoire : *Accueil > Démarches en ligne > Urbanisme*, via des liens ou encore par les adresses de courrier / mails transmit sur leurs site internet.

Cette page permettra également l'accueil des nouveaux documents des leurs disponibilités.

Rubrique "procès verbaux" - délibérations

10 LES OUTILS MIS EN ŒUVRE ET LEURS APPLICATIONS À LA CONSTRUCTION DU PROJET

Site Haute Saintonge

Haute Saintonge -> cadre de vie -> urbanisme

Éléments produits par espace de vie

Espace de vie de Jonzac	⊕
Espace de vie de Pons	⊕
Espace de vie de Mirambeau - St Genis	⊕
Espace de vie de Montendre	⊕
Espace de vie de Montguyon - Montlieu la Garde	⊕

Restitution intermédiaire du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement - mars 2022

- Atlas des enjeux Montguyon - Montlieu
- Rapport intermédiaire EIE Montguyon - Montlieu
- Synthèse diag agri
- Synthèse diag Montguyon - Montlieu
- Synthèse EIE Montguyon - Montlieu
- CR Restitution intermédiaire ___ EDV Montlieu Montguyon
- CR Restitution intermédiaire ___ Diagnostic Agricole

RestitutionFinale

- Diagnostic territorial de l'espace de vie de Montguyon
- Etat initial de l'environnement de Montguyon
- CEV MONTGUYON - Présentation restitutions finales IDE + Cittanova

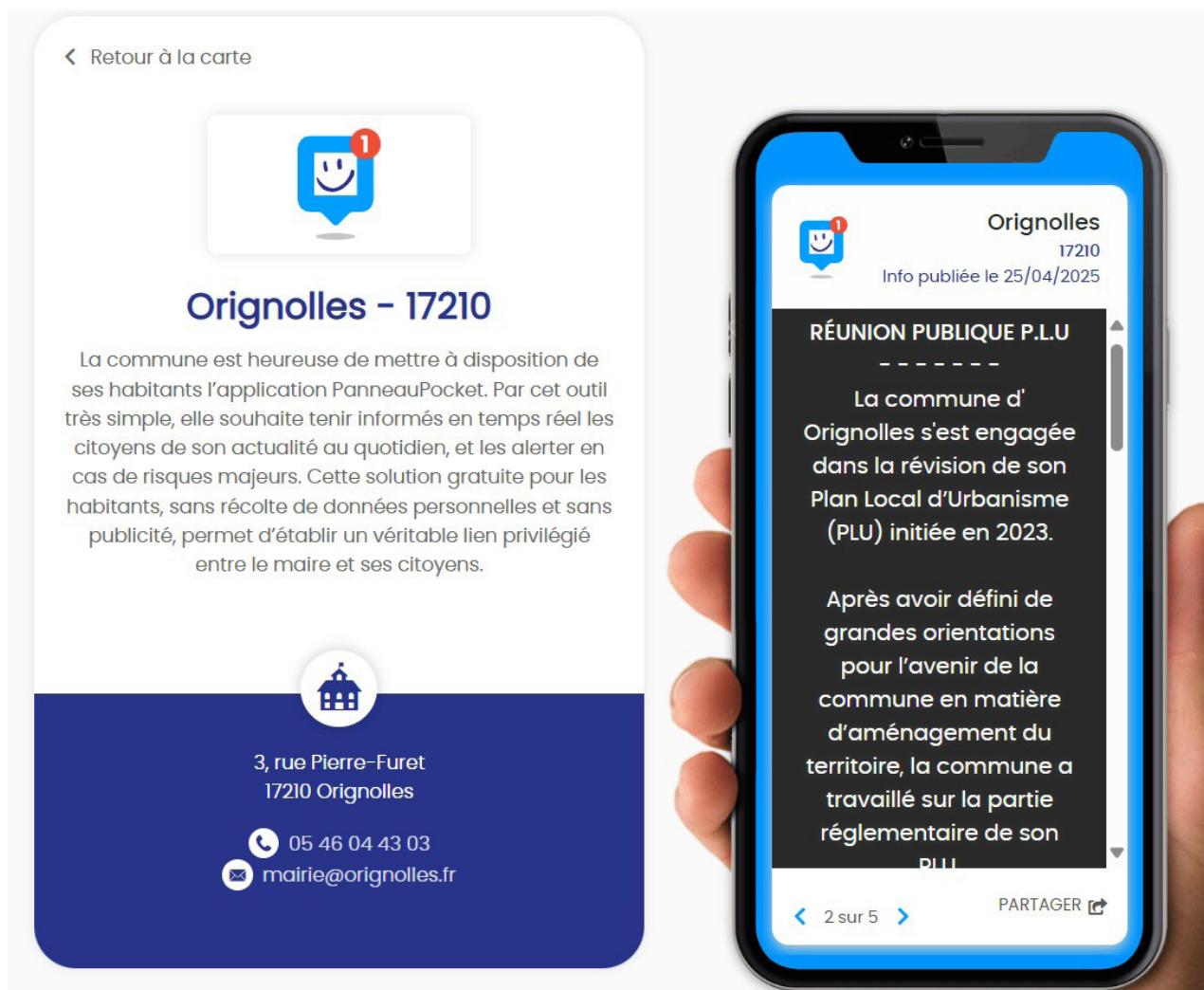
➔ Groupement de commandes PLU

Afin d'accompagner les communes dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme, la CDCHS a organisé un groupement de commandes pour l'élaboration et la révision des PLU communaux.

Vous trouverez ci-après les supports de présentation des dernières rencontres.

- Comité espace de vie de Montguyon - Montlieu – 21 mai 2024
- Comité espace de vie de Mirambeau - St Genis – 21 mai 2024
- Comité espace de vie de St Aigulin – 22 mai 2024
- Comité espace de vie de Montendre – 22 mai 2024
- Comité espace de vie de Jonzac – 23 mai 2024
- Comité espace de vie de Pons – 23 mai 2024

Panneau Pocket



La commune dispose également de l'application PanneauPocket. Cet outil très simple, permet de tenir informés en temps réel les citoyens. Celui-ci est mis en avant sur le site de la commune.

► **BILAN :** Le site de la commune d'Orignolles a permis de relayer l'information concernant l'élaboration du PLU. Le site de la Haute-Saintonge a également dédié un espace spécifique à la diffusion des informations relatives à ses différents territoires.

2. Les panneaux d'expositions

Panneau d'exposition phase diagnostic - La démarche



La commune de Orignolles se lance dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme.



Qu'est-ce-que le PLU ?

C'est un document stratégique...

Il permet à la commune d'organiser son développement pour les 10 à 15 ans à venir. Il s'organise dans un cadre réglementaire imposé et s'accompagne d'une vision politique propre à la commune.

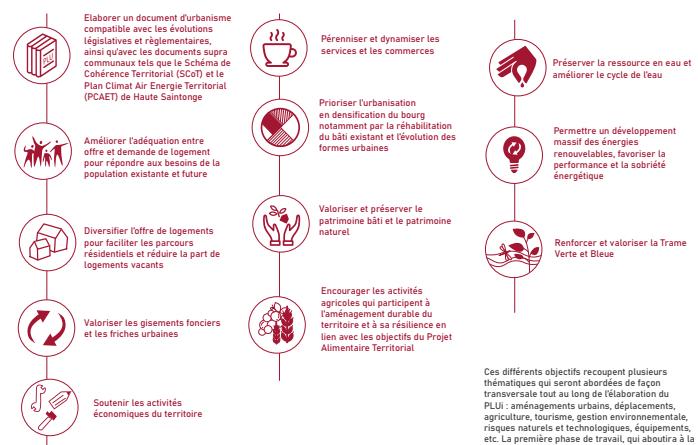
et un outil de gestion des sols.

Il détermine l'usage des sols sur l'ensemble de la commune (zones à vocation urbaine, à urbaniser, agricole ou naturelle). Chaque zone possède un règlement pour lequel sont définis les droits à construire de chaque parcelle, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées. C'est sur la base de ces règles que seront accordés ou refusés les permis de construire, de démolir et d'aménager.



Le PLU, pourquoi ?

Ce nouveau document d'urbanisme doit permettre d'atteindre plusieurs objectifs fixés par le conseil municipal lors de sa prescription :



Ces différents objectifs recourent plusieurs thématiques qui seront abordées de façon transversale tout au long de l'élaboration du PLU : aménagement urbain, déplacements, agriculture, tourisme, gestion environnementale, risques naturels et technologiques, équipements, etc. La première phase de travail, qui aboutira à la rédaction d'un diagnostic territorial sera à la fois une synthèse de ces thématiques et une amorce sur la projection du territoire à horizon 10 ans.

Les étapes du PLU :



Un projet partagé

L'élaboration du PLU se déroulera dans le cadre d'une concertation permanente avec la population et les personnes publiques associées.

- La concertation comprend entre autres :
 - Organisation de réunions publiques aux étapes clés (une pour la phase PADD et une pour la phase réglementaire).
 - Transmission d'informations sur le site internet de la commune : www.orignolles.fr, dans le bulletin municipal, et sur les panneaux d'affichage en mairie.
 - Mise à disposition d'un registre dans chaque mairie sur lequel les habitants, acteurs locaux, pourront faire part de leurs remarques, avis et propositions.

Toute personne souhaitant faire connaître ses observations relatives à l'élaboration du PLU pourra le faire au sein du registre communal disponible en mairie.



Panneau d'exposition phase PADD - Projet d'aménagement et de développement durables

PLU PLAN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES 3 LOCAL D'URBANISME d'Orignolles

Suite au diagnostic territorial qui a permis de mettre en lumière les enjeux auxquels la commune sera confrontée dans les années à venir, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document qui a vocation à apporter une réponse à ces enjeux.

Il exprime des orientations pour les 10 prochaines années. Ces orientations vont régir la suite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Les pièces réglementaires du PLU devront être cohérentes avec le PADD et le traduiront de manière concrète.

① Accueillir de nouvelles populations sans perdre l'identité villageoise

1.1 Pour une augmentation continue de la population

Miser sur une augmentation de la population et anticiper les besoins des nouveaux ménages

1.2 Un développement urbain cohérent et limitant son impact environnemental

S'appuyer sur les groupements bâti existants pour la création de nouveaux quartiers

Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers en priorisant la densification

Veiller à la qualité des entrées de village en développant une urbanisation qualitative

1.3 Vers un habitat diversifié répondant aux besoins de la population

Prévoir le développement d'un habitat adapté aux évolutions de la structure démographique de la commune

Regulier le parc de logements existant

Diversifier l'offre de logements en l'adaptant aux besoins des habitants et aux évolutions des manières d'habiter

1.4 Protéger le patrimoine tout en permettant l'innovation urbaine et architecturale

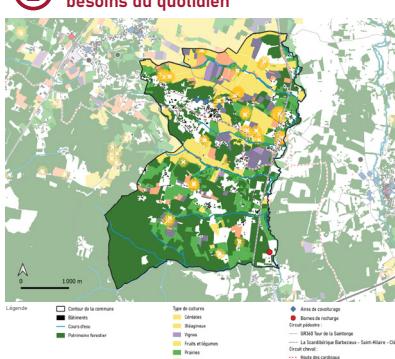
Intégrer le paysage comme étant une composante à part entière de l'aménagement du territoire et de sa qualité de vie

Protéger et faire en valeur le patrimoine bâti du territoire

Engager des actions permettant la réqualification des bâties et des infrastructures des centres des bourgs et villages

Intégrer la composante paysagère dans tous les projets d'aménagement

② Un territoire qui répond aux besoins du quotidien



– Comment imaginez-vous votre commune dans 10 ans ?

– Quels sont les besoins de la commune ?

– Comment améliorer le cadre de vie des administrés ?

– Quel projet souhaitez-vous faire émerger ?

...



③ Une commune sensible aux modifications climatiques

3.1 Adapter le territoire aux changements climatiques

Participer à la lutte contre le changement climatique et s'adapter à ses conséquences

3.2 Préserver les espaces naturels pour préserver la biodiversité

Participer à la préservation des milieux naturels

Assurer le fonctionnement du réseau écologique du territoire pour favoriser l'accès et le développement des espèces

3.3 L'eau, ressource essentielle à protéger

Assurer une bonne gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

Adopter une gestion durable des eaux pluviales

3.4 Développer la production d'énergies renouvelables

Limitier la consommation énergétique du territoire

Produire et consommer une énergie locale

3.5 Tenir compte et prévenir des risques

Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et technologiques

Eviter d'exposer les populations aux nuisances



Panneau d'exposition phase règlement -

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME

LA PHASE RÉGLEMENTAIRE 4

Orignolles

Suite au diagnostic territorial et à la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit avec la phase réglementaire. Concrètement, il s'agit de traduire le projet politique à la parcelle au travers du règlement graphique, du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

EN QUOI CONSISTE LA PHASE RÉGLEMENTAIRE ?

Le PLU définit un règlement graphique (ou plan de zonage) de la commune auquel est associé un règlement littéral. L'objectif du règlement graphique est de « découper » le territoire en plusieurs zones. Pour chacune de ces zones, un règlement d'urbanisme va indiquer quelles sont les modalités de construction, de démolition, de rénovation ou l'extension du bâti et définit la destination de ces constructions : bâtiments destinés à l'activité économique, équipements, maisons d'habitations, etc.

La Zone Urbaine (U)

La Zone Urbaine (ZU) Elle regroupe les différents espaces déjà bâties. Il s'agit donc des Villages, et des principaux hameaux du territoire. La zone urbaine est ensuite divisée en plusieurs entités, selon leurs caractéristiques.

Les nouvelles constructions y sont autorisées, mais il peut y avoir des restrictions afin de limiter les nuisances dans les secteurs habités, assurer l'harmonie architecturale, ou encourager la mixité fonctionnelle comme dans les centres des communes qui disposent déjà déjà de commerces et d'équipements.

Les 4 grands types de zones sont complémentaires et permettent d'ajuster les règles de construction à l'existant et aux enjeux locaux.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Les zones à urbaniser sont réglementairement accompagnées d'enquêtes de projets appelées des Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP). Il existe deux types d'OAP : les OAP dites « sectorielles » et les OAP dites « thématiques ». Les premières s'attachent à des secteurs précis et définissent les grands principes de l'aménagement qui sera réalisé sur le secteur. Les secondes sont dites « thématiques » car elles traitent d'un sujet particulier et s'appliquent à l'ensemble de la commune.

Les OAP Sectorielles

Elles ont vocation à encadrer le futur aménagement de secteurs précis. Appuyées sur un diagnostic du secteur en question pour en connaître les caractéristiques et enjeux (situation dans la commune,

Les DAP sectorielles sont obligatoires sur les zones à urbaniser.



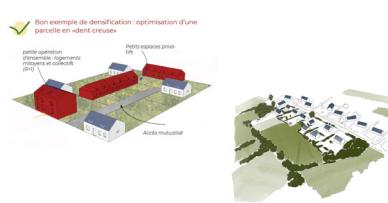
► **BILAN:** Les panneaux d'exposition ont eu vocation à communiquer et à partager des informations sur le PLUi avec la population. Les affiches permettent aussi d'apporter des éléments de connaissances aux habitants sur leur territoire. La diffusion de l'information aurait pu être plus massive si l'exposition avait été itinérante.

Les OAR Thématiques

Plus générales, elles s'appliquent à tout le territoire.
Il existe deux OAP Thématisques :

- Une **OAP Trame Verte et Bleue** qui comporte des dispositions sur la préservation des corridors écologiques et sur les espaces agro-naturels ;

- Une **OAP Habitat** qui a vocation à encadrer la densification des espaces bâts, à optimiser le foncier disponible dans les zones urbaines, à maintenir la qualité du cadre de vie et à favoriser la sobriété énergétique de l'habitat



0.4_Les réunions publiques

Une réunion publique s'est tenue le Lundi 21 octobre 2024 à la salle des fêtes d'Orignolles

Elle marquait l'étape du Diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), avec pour objectif d'informer la population sur ses modalités.

La rencontre s'est déroulée en trois temps :

- Une présentation de la démarche d'élaboration du PLU, avec un focus sur l'outil PLU;
- Une présentation du diagnostic;
- Une présentation du PADD

Chacune des parties était suivie d'un temps d'échange, question/réponses.

1 Phase PADD

Présentation diffusée auprès du public au sujet de la réunion publique du 21 octobre 2024



L'utilisation de l'outil Wooclap lors de la présentation a permis d'ouvrir le débat, de susciter des interrogations et des échanges, tout en apportant des éléments de diagnostic de manière ludique et interactive.

**Extrait de question Wooclap -
Diagnostic**



**Extrait de question Wooclap -
PADD**



2 Phase traduction réglementaire

Une seconde réunion publique s'est tenue le mercredi 14 mai 2025 à la salle des fêtes de Orignolles.

Elle marquait l'étape de la traduction réglementaire avec pour objectif d'informer la population sur ses modalités.

La rencontre s'est déroulée en plusieurs temps :

- Rappels des orientations du PADD
- Présentation des Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP)
- Présentation des règlements
- Calendrier et échéances à venir

Présentation diffusée auprès du public au sujet de la réunion publique du 14 mai 2025 à Orignolles



► **BILAN** : Les réunions publiques ont offert aux habitants l'occasion de mieux comprendre l'état d'avancement de la procédure. Elles ont également permis de répondre à diverses interrogations, de clarifier certaines inquiétudes et de favoriser l'ouverture du débat avec le public.

0.5_Registre de concertation

Un registre de concertation a été mis à disposition à la commune de Orignolles. Il était accessible aux horaires d'ouverture de la mairie, permettant ainsi aux habitants ou porteurs de projets d'y consigner leurs observations concernant le PLU — notamment en lien avec la constructibilité des terrains.

Pour celles et ceux ne résidant pas sur le territoire, il était possible de transmettre leurs remarques par mail. Ces messages étaient ensuite imprimés et ajoutés aux registres.

Le registre est resté disponible en mairie jusqu'à l'arrêt du projet par le Conseil municipal.

Les habitants pouvaient également adresser un courrier à la mairie ou un mail à l'adresse électronique officielle celle-ci.

8 PARTICIPATIONS



20 LES OUTILS MIS EN ŒUVRE ET LEURS APPLICATIONS À LA CONSTRUCTION DU PROJET

Demande	Réponse apporté par la commune	Nombre de contributions concernés	Justification
Mise ou Maintient en constructibilité	Favorable		Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans les axes 1.2, 1.4, 3.1 et 3.2 du PADD et répond à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
	Défavorable	3	Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans les axes 1.2, 1.4, 3.1 et 3.2 du PADD et ne répondent pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
	Favorable pour partie	2	Compatible en partie avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans les 1.2, 1.4, 3.1 et 3.2 du PADD et répond à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
Changement de destination	Favorable	2	Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans les axes 1.2, 1.4, 3.1 et 3.2 du PADD et répond à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
	Défavorable		Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans les axes 1.2, 1.4, 3.1 et 3.2 du PADD et ne répondent pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
	Favorable pour partie		Compatible en partie avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans les 1.2, 1.4, 3.1 et 3.2 du PADD et répond à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
Autres diverses demande et remarque	Favorable		Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans les axes 1.2, 1.4, 3.1 et 3.2 du PADD et répond à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
	Défavorable		Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans les axes 1.2, 1.4, 3.1 et 3.2 du PADD et ne répondent pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
	Favorable pour partie		Compatible en partie avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans les 1.2, 1.4, 3.1 et 3.2 du PADD et répond à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
	Autre	1	

► **BILAN :** Il est possible de constater que le registre de concertation a surtout fait l'objet de demande de mise en constructibilité et d'information sur les droits à construire. Les habitants ont su se saisir de l'ensemble des moyens de communication qui ont été mis à leur disposition pour faire remonter leur remarques et demandes.



Les outils de concertation complémentaires avec les élus et les partenaires

0.6_Concertation avec le monde agricole

Extrait du questionnaire agricole



Pour compléter ce questionnaire et nous le remettre, deux possibilités :

CHOIX 1
VERSION EMAIL

> Remplir le questionnaire directement sur le pdf ou en version papier et le scanner/le prendre en photo
> Retourner le document par email

EMAILS

Théo Sanson
t.sanson@cittanova.fr

1 Le questionnaire

Dans le cadre du PLU un questionnaire agricole a été adressé à l'ensemble des exploitants de la commune.

Le questionnaire comporte 4 pages et vise à étudier l'évolution agricole, tant dans ses pratiques que dans son rôle dans la constitution des paysages et de l'économie du territoire.

1 retour

CHOIX 2
VERSION EN LIGNE

> Se rendre sur le site : <https://ici.realta-inno.fr/haute-saintonge/inscription/diagnostic-agricole>
> placer votre siège d'exploitation sur la carte et remplir le questionnaire qui s'affiche.

> **BILAN:** La commune d'Orignolles a enregistré 1 questionnaire retourné sur les 17 recueillis dans l'ensemble de l'espace de vie Montlieu-la-Garde / Montguyon. Cette faible participation à l'échelle communale ne permet pas d'obtenir une vision suffisamment représentative de l'activité agricole ni des besoins exprimés sur le territoire. Toutefois, les données peuvent être analysées à l'échelle élargie de l'espace de vie, offrant ainsi une lecture plus globale.



Extraits du questionnaire agricole

Production(s) secondaire(s) : quelle(s) cultures et/ou type d'élevage sont pratiqués dans l'exploitation (préciser si labellisation : bio, AOC, AOP, HVE, etc.) ?

	Surface (ha)	Labellisation
<input type="checkbox"/> Céréales et oléoprotéagineux		
<input type="checkbox"/> Maraîchage		
<input type="checkbox"/> Fleurs et horticultures diverses		
<input type="checkbox"/> Viticulture		
<input type="checkbox"/> Fruits et autres cultures permanentes		
<input type="checkbox"/> Bovins lait		
<input type="checkbox"/> Bovins viande		
<input type="checkbox"/> Bovins mixtes		
<input type="checkbox"/> Ovins et caprins		
<input type="checkbox"/> Esquins et asins		
<input type="checkbox"/> Porcins		
<input type="checkbox"/> Volailles		
<input type="checkbox"/> Granivores mixtes		
<input type="checkbox"/> Polyculture et polyélevage		
<input type="checkbox"/> Autre :		

Règlement sanitaire de l'exploitation : RSD ICPE DUERP Aucun Autre :

Avez-vous aujourd'hui une activité complémentaire en lien avec votre exploitation (tourisme, production d'énergie, transformation, pédagogie, ETA, autre) et laquelle ? OUI NON

(précisez)

Participez-vous à la vente directe ? À la ferme/À la cave Marché de producteur
 Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne Aucun
 Autre :

Avez-vous un projet de production d'énergie (solaire/méthanisation/etc.) ? OUI NON

Si oui, lequel(s) ?

Connaissez-vous des problèmes en matière de ressource ou d'approvisionnement en eau ? OUI NON
Si oui, lequel(s) ?



Commune de l'exploitation :

Statut social du chef d'exploitation : Professionnel Double Actif
 Retraité Autre :

Nombre de personnes et leurs statuts (saisonnier, CDI, Collaborateur...) travaillant sur l'exploitation :

Âge du plus jeune des associés/chefs d'exploitation/co-exploitant ?

Âge du plus âgé des associés/chefs d'exploitation/co-exploitant ?

Pérennité de l'exploitation (à 10 ans) : Assurée Incertaine Non pérenne

Rencontrez-vous des difficultés liées à un éventuel projet de transmission de votre exploitation ?

OUI NON

Si oui, lesquelles ?

1.2 les permanences agricoles

Sur l'Espace De Vie (EDV) de Montlieu-laGarde/ Montguyon la permanence agricole qui s'est déroulée dans le cadre de la concertation du diagnostic territorial a eu lieu le 5 juillet 2023 à la mairie de Montlieu-la-Garde.

Tout comme les questionnaires, les permanences ont pour but de mieux connaître l'agriculture

présente sur le territoire et tenter de percevoir et anticiper les évolutions et les besoins en lien avec l'urbanisme. Elles ont également permis de contribuer à la réalisation de l'inventaire agricole et de venir compléter l'identification de terres agricoles non inscrites dans les différentes bases de données.



un total de 8 exploitations représentées lors des permanences

(Sur l'EDV)

- **BILAN :** Cette permanence agricole a permis de recueillir des données qualitatives et de donner l'occasion aux agriculteurs la commune d'échanger et d'exprimer leurs avis et leurs problématiques. Mais également d'échanger et poser toutes les questions ou interrogations qui pourraient être en lien avec le PLU.
- Cette permanence agricole a aussi participé à l'émergence d'enjeux sur le territoire ainsi qu'identifier les principales attentes autour du monde agricole

0.7_Concertation avec les communes

2.1 Rencontre communale

Dans le cadre de l'étude de la mise en œuvre du SCoT, un questionnaire est adressé à l'ensemble des communes de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.

La restitution pouvait se faire par mail ou sur la plateforme ICI



ETAT DES LIEUX

QUESTIONNAIRE COMMUNES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ANALYSE DES ENJEUX
PLU COMMUNAL

- **BILAN :** Cette enquête permet de mieux cerner les particularités du territoire d'Orignolles et les enjeux qui en découlent

Cittanova

26 LES OUTILS DE CONCERTATION COMPLÉMENTAIRES AVEC LES ÉLUS ET LES PARTENAIRES

2 Conversation du territoire

Un atelier "Conversation du territoire" a été organisé à l'échelle des espaces de vie afin de partager une vision objective des territoires.

Il a pour objectif de :

- Mettre en avant les points forts et les points d'améliorations ;
- Contribuer à une vision collective ;
- Partager des constats ;
- Se questionner sur l'ensemble des thématiques ;
- Contribuer à l'écriture du plan du diagnostic

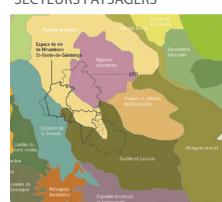
► **BILAN** : L'atelier a constitué un moment fort de la concertation, en facilitant l'expression des perceptions locales et en posant les bases d'un travail partagé pour la suite de la démarche.

Support de l'atelier "Conversation du territoire"

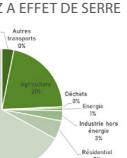
PLU PLAN LOCAL D'URBANISME
LES CONVERSATIONS
DU TERRITOIRE

Orignolles Saint-Palais-de-Négrignac
Montlieu-la-Garde Pouillac
Pouillac Châtenet

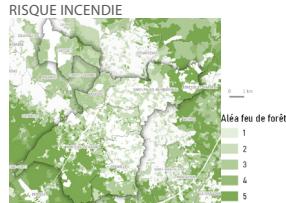
SECTEURS PAYSAGERS



ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



RISQUE INCENDIE



PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



ALÉAS

1 Selon vous, quelles sont les richesses naturelles du périmètre d'études ? Quelles sont celles qui méritent d'être mises en avant ? Quels éléments naturels faut-il protéger en priorité ?

2 Le paysage du regroupement est aussi constitué par la présence de carrières. Comment leur exploitation est-elle perçue ? Est ce que, selon vous, ce sujet constitue un enjeu pour le territoire ?

3 Le développement des énergies renouvelables est un enjeux fort du SCoT de la Haute-Saintonge. A votre avis, quels sont les modes de production d'énergies renouvelables les plus adaptées à votre territoire ? Quels sont ceux observés aujourd'hui ? Identifiez-vous des espaces propices au développement des EnR ?

4 Le regroupement doit faire face à de nombreux aléas qui obligent les communes à développer intelligemment. Quels sont les risques les plus influents sur votre territoire ? Quelles en sont les conséquences les marquantes ? Selon vous, comment le territoire peut-il devenir résilient face au changement climatique ?

5 Eau est un élément patrimonial bien présent sur le territoire. C'est aussi un élément vital pour les habitants et l'agriculture. Dans un contexte d'épisodes caniculaires de plus en plus fréquents, comment inscrire le territoire dans une dynamique de gestion durable de la ressource en eau ?

Nature  **Eau**  **Paysage**  **Risques**  **Energie** 

Vision d'Europe, Mustela lutreola, sur liste rouge : en danger critique

Prairies humides et mégahabitat, milieu déterminant (Corine Biotope)

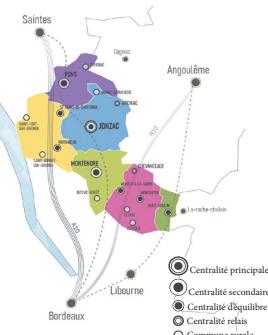
Agion de Mercure, Coenagrion mercuriale, sur liste rouge : quasi menacée

Toxostome, Parachondrostoma toxostoma, sur liste rouge : vulnérable

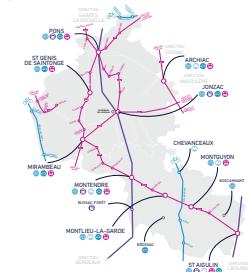
Cittanova 14 septembre 2023



ARMATURE TERRITORIALE



RÉSEAU DE TRANSPORT



Cittanova 14 septembre 2023

SUJET 2 // VIVRE SUR LE TERRITOIRE

Entre répartition de la population, développement économique et mobilité : comment le territoire s'organise-t-il ?

L'espace de vie dans lequel se situe La Barde, Saint-Martin-de-Coux, Boscamanant et Saint-Aigulin se trouve au sud de l'intercommunalité de la Haute-Saintonge, elle même positionnée au sud de la Charente-Maritime. Les 4 communes se placent alors à l'interface de 4 déplacements : la Charente, la Dordogne, la Gironde et la Charente-Maritime. Dans ce contexte territorial, des questions autour des logiques de déplacements, du développement économique et de l'attractivité du territoire peuvent être posées.



1 Depuis 1968, en fonction des communes, les dynamiques démographiques sont contrastées. Selon vous, quels éléments du cadre de vie participent à l'attractivité du territoire ? A l'inverse, quels sont les facteurs limitant la venue de nouvelles populations ?

2 En raison de sa position géographique, les habitants du regroupement sont entourés de différents pôles d'équipements et de services. Selon vous, quelles sont les logiques de déplacements sur le territoire ?

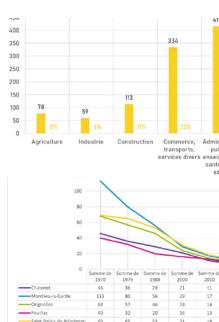
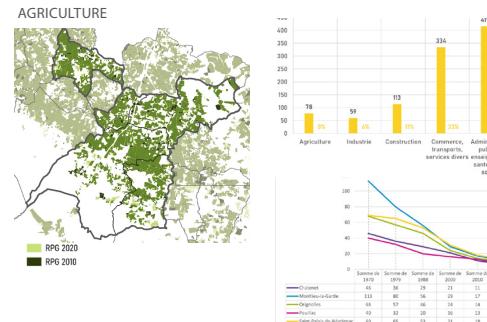
3 Le tourisme vert est largement en développement au niveau de l'intercommunalité. Selon vous, quelle est la place du tourisme dans l'économie locale ? Comment l'offre touristique peut-elle être renforcée ? Quelles actions mettre en place ?

4 Sur l'ensemble des communes le nombre d'exploitant est en forte diminution sur les 20 dernières années. Quels sont les enjeux prioritaires pour l'agriculture ? Comment faciliter l'accueil de jeunes exploitants ? Comment accompagner les successions ?

DÉMOGRAPHIE



	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Charente	273	250	199	185	224	237	275	
Montlieu-la-Garde	1449	1377	1289	1226	1275	1341	1335	1217
Orignolles	411	609	475	675	625	645	677	
Pouillac	253	254	253	253	273	253	244	
Saint-Palais-de-Négrignac	444	407	388	351	329	393	432	432
Total général	3094	2777	2756	2748	2647	2819	2906	2825

PLU PLAN LOCAL d'URBANISME
LES CONVERSATIONS
DU TERRITOIRE

Orignolles Saint-Palais-de-Négrignac
Montlieu-la-Garde Pouillac
Pouillac Chatenet

SUJET 3 // HABITER LE TERRITOIRE

Emplois, logements, équipements, services : comment le territoire répond-il aux besoins des habitants ?

Une fois la population présente sur le territoire, celle-ci se destine vers la consommation de services, d'équipements ou encore de commerces. Ces éléments participent au bien-être territorial tout comme une offre en logement de qualité doit répondre à tous les types de public. Diversité des services et équipements, vacance du logements ou encore maillage commercial sont donc des thématiques dont il est question dans le diagnostic et qui participent à la qualité de vie des habitants du territoire.



1 Pour habiter sur le territoire, un des facteurs déterminant d'installation concerne l'emploi. Selon vous, quelles sont les logiques économiques du territoire ? Quelles sont les activités que vous pourriez accueillir demain ? Que faudrait-il pour les accueillir ?

2 Selon le poids démographique des communes, la richesse et la diversité des services et équipements n'est pas la même. Selon vous, quels sont les besoins/méanges afin d'obtenir une offre de qualité et complémentaire à l'échelle du regroupement ?

3 Le vieillissement de la population est de plus en plus important sur les communes du regroupement. Comment est-il possible d'accompagner le vieillissement de la population sur le territoire ?

4 Depuis 1968, le nombre de logements ne cesse d'augmenter tout comme la vacance (+60 % en 30 ans). Confirmez-vous que la vacance est un enjeu primordial sur votre territoire lorsque l'on parle des logements ? Quels autres enjeux identifiez-vous sur ce sujet ?

5 Entre 2009 et 2020, le regroupement a consommé 41,48 ha d'espaces naturels agricoles et forestiers. Comment à l'avenir le territoire, dans son développement, peut-il limiter son impact sur l'environnement ? Quelles actions seriez-vous prêts à développer ?

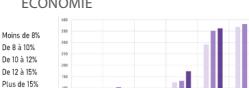
LOGEMENTS

	1968	1970	2020									
Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	
Chatenet	97	81	1	15	97	13	9	132	100	22	10	
Montlieu-la-Garde	507	423	49	35	569	461	27	81	502	33	118	
Orignolles	222	194	7	21	275	233	21	31	312	14	41	
Pouillac	70	64	1	10	76	1	12	125	71	18	18	
Saint-Palais-de-Négrignac	168	135	10	23	166	132	19	15	235	189	12	33
Total général	1098	927	68	103	1216	997	81	138	1522	1219	82	221

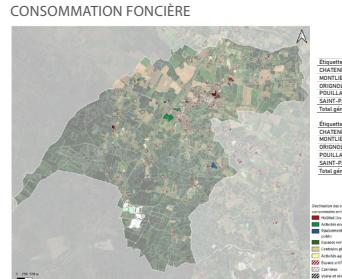
VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION



ÉCONOMIE



CONSOMMATION FONCIÈRE



Cittanova 14 septembre 2023

3 Atelier du Projet d'Aménagement de Développement Durables

ATELIERS PADD

Mars 2024

- Châtenet
- Pouillac
- Saint-Palais-de-Négrignac
- Montlieu-la-Garde
- Orignolles



Cittanova



Un premier atelier consacré aux scénarios a été organisé en janvier 2024, autour d'une approche qualitative du territoire. Un second atelier a suivi en février, cette fois centré sur les aspects quantitatifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

À cette occasion, trois axes de travail ont été priorisés par la commune, dans le but de construire un projet de PADD cohérent et adapté aux besoins spécifiques de son territoire.

- **BILAN :** Il a permis d'aborder le PADD et les scénarios d'aménagement sous un angle concret, en localisant les enjeux sur le territoire, en explorant des solutions possibles et en abordant les problématiques liées au foncier

Extrait scénarios : Axe Cadre de Vie

	Vert	Blanc	Rouge
Demographie	Vert	Blanc	Rouge
Commentaire	Commentaire	Commentaire	Commentaire
Urbanisation	Vert	Rouge	Rouge
Commentaire	Commentaire	Commentaire	Commentaire
Habitat	Vert	Rouge	Rouge
Commentaire	Commentaire	Commentaire	Commentaire
Paysage et patrimoine	Vert	Blanc	Rouge
Commentaire	Commentaire	Commentaire	Commentaire

4 Atelier construction d'une OAP

Photographie - site OAP



Un atelier autour des orientations d'aménagement et de programmation sectorielles a été organisé. Il réunissait les élus du territoire et était animé par l'équipe d'architecte de Sinopia.

Objectifs de l'atelier :

- Faire du terrain pour prendre connaissance des secteurs OAP et exclure les sites inadaptés.
- Réfléchir collectivement à la construction d'une OAP.
- Vérifier la compatibilité entre les OAP et le PADD
- Élaborez un diagnostic de l'existant en se basant sur les visites, les connaissances et le plan cartographique fourni.
- Imaginez un projet en fonction du potentiel de production de logement qu'il est accordé à votre commune

Extrait fiche OAP des ateliers

Fiche OAP communale



Nom de la commune :

Nom de l'OAP :

1 Quels liens peut avoir mon projet avec son environnement agricole et naturel ?

① COMMENT LE PROJET PEUT-IL S'INTEGRER HARMONIEUSEMENT ?

② LE PROJET PORTE-T-IL ATTEINTE AUX PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS ?

③ QUEL IMPACT POURRAIT AVOIR LE PROJET SUR LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ?



2 Comment mon projet sera en relation avec les services et les équipements existants ?

① TROUVE-T-ON DES COMMERCES À PROXIMITÉ DU PROJET ? (-DE 1 KM)

② PEUT-ON ACCÉDER AU SECTEUR DE PROJET PAR UN AUTRE MOYEN QUE LE VÉHICULE INDIVIDUEL ?

③ TROUVE-T-ON DES SERVICES OU DES ÉQUIPEMENTS À PROXIMITÉ DU PROJET ? (-DE 1 KM)



3 Mon secteur est-il soumis à des risques ou des nuisances ?

① EST-CE QUE DES NUISANCES (SONORES, OLFACTIVES...) PEUVENT IMPACTER LA QUALITÉ DE VIE DES USAGERS ?

② EST-CE QUE LE SECTEUR DE PROJET POURRAIT DEVENIR VULNÉRABLE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

③ MON PROJET PEUT-IL GÉNÉRER DES CONFLITS ?



► **BILAN :** Les ateliers ont permis de définir des secteurs de projet en cohérence avec les objectifs du PADD et les besoins exprimés sur le territoire.

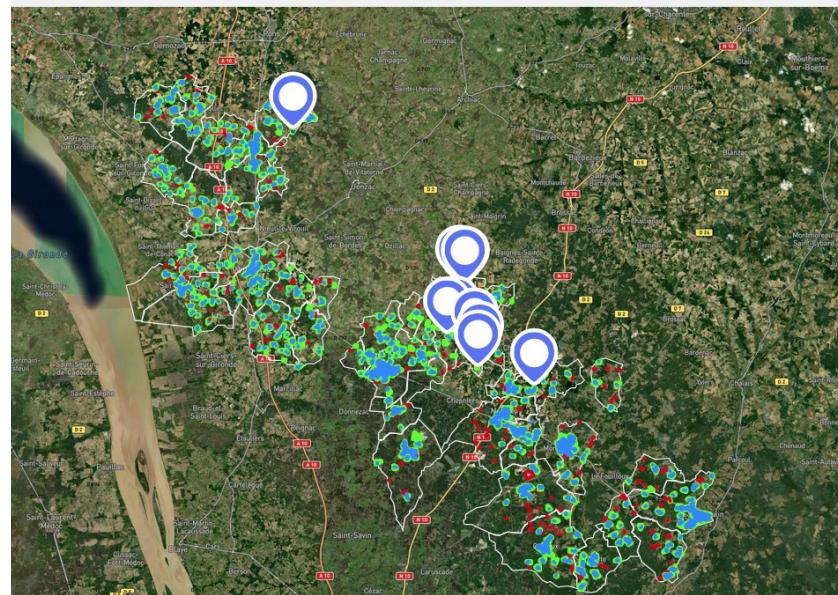
5 La plateforme ICI

Cartographie issue de la plateforme ICI

Accessible sur ordinateur comme sur smartphone, cette plateforme a offert aux élus et aux techniciens un espace pour contribuer à des sujets ou des questions spécifiques. Elle a également servi de zone de saisie libre d'informations. Chaque participant a pu géolocaliser des éléments, tels que le petit patrimoine bâti ou les emplacements réservés, grâce à un outil simple et ludique.

Tout au long de la procédure, elle a permis de :

- Transmettre et réceptionner et stocker des documents
- Travailler sur une cartographie interactive et collaborative
- Signaler des points de changement, des zones de vigilance ou apporter des contributions



Notice ICI - recensement des bâtis agricoles et enveloppes urbaines

PLATEFORME

LA NOTICE

Les communes de Haute-Saintonge ont débuté la révision, ou l'élaboration de leurs PLU. ICI est une plateforme qui permet notamment de partager des documents avec le bureau d'études mais aussi de contribuer à des cartes collaboratives. Elle sera utilisée tout au long de la procédure.

01 CONNEXION

Rendez-vous sur la page <https://ici.realta.inno.fr/>

Et identifiez-vous avec l'identifiant et le mot de passe reçus par courriel

En cas de perte du mot de passe, il est possible d'en redemander un nouveau par mail à tsanson@cittanova.fr.

02 ACCÈS AUX INVENTAIRES

En cliquant sur «Accéder aux documents», vous accéderez à la plateforme d'échanges de documents que vous connaissez déjà. En cliquant sur «Accéder aux inventaires», vous accéderez aux cartes participatives.

03 ACCÉDER AUX CARTES

Selectionnez la carte à laquelle vous souhaitez contribuer : Recensement des bâtiments agricoles ou Enveloppes urbaines.

► **BILAN :** La plateforme a facilité la transmission des documents tout au long de la procédure et a permis une plus large participation des élus et des techniciens dans l'élaboration de leur PLU.



PLU